

## Constat

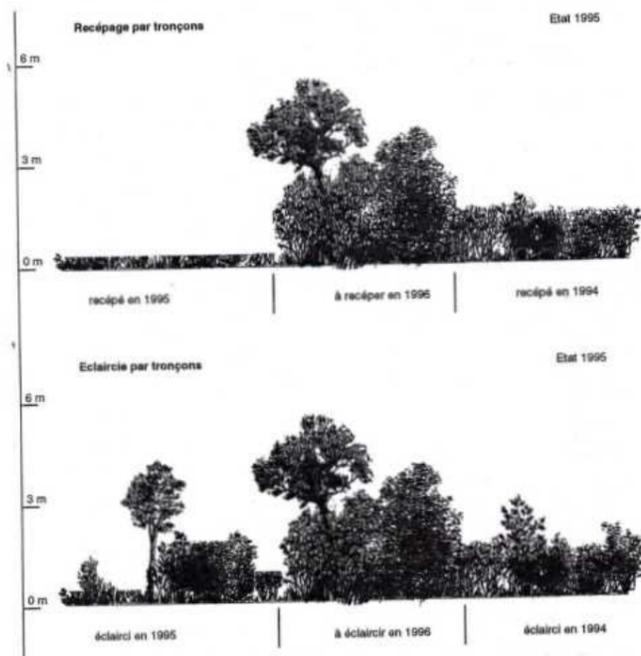
Les haies ont plusieurs fonctions:

- structuration et enrichissement du paysage;
- refuge, source de nourriture et lieu de reproduction pour de nombreuses plantes et animaux;
- protection contre le vent, frein contre l'érosion des sols, stabilisation des terrains;
- en zone urbanisée, protection contre le bruit et les gaz du trafic.

A Grandson, dont la surface agricole représente le 70 % du territoire communal, les quelques haies éparses situées sur le plateau ne peuvent assurer des liaisons suffisantes pour les déplacements de la faune entre les bosquets (Colline du Duc, Le Signal), les cordons boisés (Grandsonnet, Arnon) et les massifs forestiers du pied du Jura.

## Objectifs

- Conserver et valoriser les haies existantes.
- Les entretenir, en favorisant la diversité des strates : arbres, arbustes, et bande herbeuse.
- Recréer un réseau de haies, notamment dans les zones agricoles pour relier la Colline du Duc, le Grandsonnet, le Signal et l'Arnon.
- Coordonner et conseiller les agriculteurs pour la mise en place des mesures écologiques en agriculture.
- Planter de nouvelles haies pour mieux intégrer certaines constructions dans le paysage.
- Privilégier la plantation de haies le long des cheminements piétonniers.



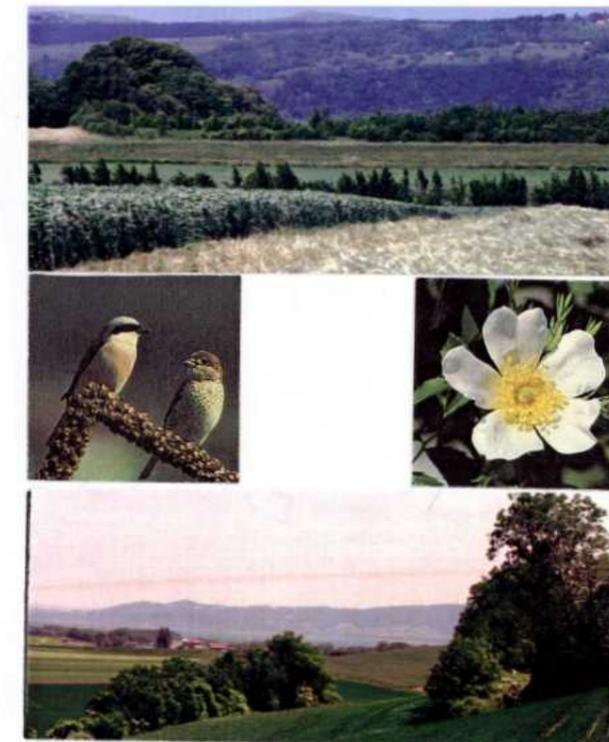
## Principes

- Entretien :
  - effectuer les travaux de préférence d'octobre à mars, pour limiter les dérangements à la faune et la flore;
  - faucher en automne la bande herbeuse du pied de la haie (ourlet);
  - ne pas utiliser de produits de traitement des plantes sur une bande de 3 m de large le long des haies;
  - adapter le mode d'entretien au type de haie :
    - haies basses : les rabattre par tronçons à environ 2 m de hauteur, tous les 3 à 5 ans; les recéper, c'est-à-dire les couper par tronçons à 30 cm du sol, tous les 3 à 5 ans;
    - haies moyennes et arborées : les éclaircir pour favoriser la strate arbustive; effectuer des coupes sélectives, plus importantes pour les espèces à croissance rapide, comme le noisetier, plus faibles pour les espèces à croissance lente, comme l'aubépine et le cornouiller sanguin; les recéper, c'est-à-dire les couper à 1 m de haut, par tronçons de 20 à 50 m ou au plus 1/3 de la haie, une fois par an (le rajeunissement se fait ainsi par étapes sur un cycle de quelques années).
- Plantation :
  - définir au préalable la fonction et le type de haie (basse, moyenne, arborée), en tenant compte de l'emplacement, de la nature du sol, de l'exposition et de l'altitude;
  - planter exclusivement des espèces indigènes: églantier, fusain, cornouiller sanguin, viorne lantane et obier, chèvrefeuille, noisetier, alouquier, merisier, érable champêtre,....
  - en zone agricole, laisser une bande herbeuse d'un mètre de large au moins entre le champ et la haie comme zone tampon; tenir compte des contraintes agricoles (ombre portée, drainage, passage des véhicules agricoles);
  - coordonner les plantations avec les mesures de compensations écologiques agricoles;
  - établir un plan de plantation.

Entretenir les haies en favorisant la diversité des strates



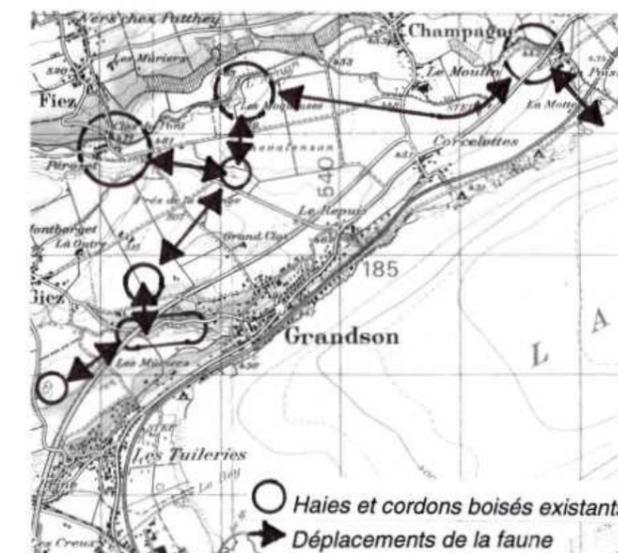
Une densité de haies de 1 à 2 km linéaire par km<sup>2</sup> de surface agricole est optimale pour la faune.



FICHE NATURE-PAYSAGE

No 1

## HAIES



## Références

Les haies, CSPO, 1979  
Les haies: leur rôle et leur entretien/La plantation des haies et l'amélioration de leur valeur biologique, Service romand de vulgarisation agricole, CP 128, 1000 Lausanne, 1995

cf. Fiches Inventaire no 6.0, 7.0, 9.0, 11.0, 11.1, 11.2, 12.0 18.0

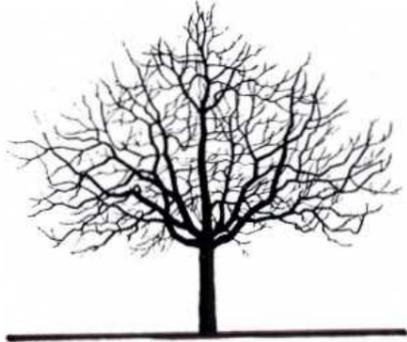
Commune de Grandson  
Plan directeur communal

## Constat

Les vergers de hautes tiges sont des éléments de beauté du paysage traditionnel. Ils ont une grande valeur biologique, offrant en particulier un abri, de la nourriture et des sites de nidification pour de nombreux oiseaux. Le maintien des variétés anciennes contribue à la diversité du patrimoine génétique.

En Suisse, les trois quart de ces vergers ont été abattus au cours des 50 dernières années. Quand ils sont remplacés, c'est souvent par des vergers de basses tiges à culture intensive peu favorables pour la faune.

A Grandson, les vergers situés autrefois dans les zones agricoles, autour des fermes, ont pratiquement disparu. Pour ceux situés autour des zones d'habitations, leur survie est menacée car ils sont le plus souvent situés en zone constructible.



avantages (+) / inconvénients (-)



- + les arbres fruitiers à hautes tiges enrichissent le paysage
- + protection des fermes et des villages contre le vent, intégration dans le paysage
- + milieu vital pour d'innombrables espèces animales (tronc, écorce, branches, feuilles, prés)
- + production de fruits pendant de nombreuses années (50 années et plus)
- + sol cultivable sous les arbres (prairie, jardin potager)
- + peu d'entretien en général
- + grande diversité dans les variétés
- + échelonnement dans la maturation des différentes variétés: longues périodes de récolte
- + maturation des fruits sur l'arbre améliorant leur consistance et leur arôme
- + forte résistance aux intempéries et aux maladies
- + localisation et réduction des risques ou dommages grâce à la diversité
- récolte de fruits de table pénible et dangereuse
- rendement seulement à partir de 15 à 20 ans
- rendement variable d'une année à l'autre
- importante surface occupée
- protection phytosanitaire intégrée difficile
- production de fruits d'apparence attrayante difficile

- les cultures de basses tiges ont peu de valeur esthétique
- peu de protection contre le vent vu la faible hauteur des arbres
- milieu vital pour un nombre très restreint d'espèces d'animaux
- remplacement des arbres nécessaire après peu d'années (15 – 20 années)
- sol en général non cultivable
- entretien souvent très important
- diversité réduite des variétés rentables
- récolte concentrée sur une courte période en raison du manque de diversité
- dans les grandes exploitations, la pénurie de main-d'œuvre peut entraîner des cueillettes de fruits pas assez mûrs et de qualité médiocre
- résistance souvent médiocre aux intempéries, aux maladies et aux ravageurs
- monocultures augmentant les risques et poussant à l'emploi de techniques artificielles

- + récolte rationnelle
- + bon rendement trois ans déjà après la plantation
- + rendement régulier
- + grand rendement sur de petites surfaces
- + protection phytosanitaire intégrée plus simple
- + production de fruits d'aspect attrayant facile

selon Comité suisse pour la protection des oiseaux

## Objectifs

- Conserver dans la mesure du possible les vergers existants.
- Les entretenir et les rajeunir.
- Promouvoir de nouvelles plantations d'arbres fruitiers à haute tige.

## Principes

- Limiter les abattages au strict nécessaire et remplacer les arbres abattus.
- Planter des arbres fruitiers sur des espaces publics, dans des endroits propices (écoles, derrière les remparts, le long de chemins, ...).
- Encourager la plantation d'arbres fruitiers de hautes tiges dans les jardins particuliers.
- Conseiller la plantation des arbres fruitiers à hautes tiges lors de nouvelles constructions.
- Privilégier les anciennes variétés traditionnelles.



Le torcol, oiseau menacé en Suisse, nichant dans les vergers, a disparu de la région.



FICHE NATURE-PAYSAGE

No 2

## VERGERS



cf. Fiches Inventaire no 20.0 à 26.0

## Références

*Le paysage sous pression. Office fédéral de l'aménagement du territoire, 1991*

*Les vergers traditionnels. Comité suisse pour la protection des oiseaux, 1983*

## Renseignements

*Rétropomme, association neuchâteloise pour la sauvegarde du verger de type traditionnel*

*Fructus, association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier, R. Corbaz, Route de Bénex 18, 1197 Prangins*

*Pro Specie Rara, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine génétique des animaux et des plantes, R. Gauthier, Conservatoire et Jardins botaniques, 1291 Chambésy*

Commune de Grandson  
Plan directeur communal

## Constat

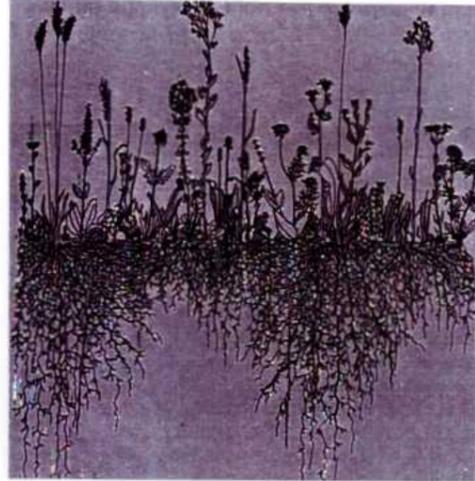
A l'intérieur des zones urbanisées, l'habitat des plantes et des animaux est morcelé. Les talus naturels le long des routes et des voies ferrées relient ces différents milieux entre eux et servent de pénétrantes de verdure entre l'extérieur et l'intérieur des agglomérations. Les talus maigres, entretenus de manière extensive, permettent à une végétation riche en espèces de se développer : végétation pionnière, pré sec, friche, arbustes, haie,....

Les prairies maigres sèches notamment, croissant sur un sol sec et pauvre en éléments nutritifs, figurent parmi les habitats les plus riches en espèces. Elles abritent notamment de nombreuses orchidées et la fréquence des papillons y est remarquable. C'est à peu de frais que de nombreuses surfaces, sur les talus notamment, pourraient encore être gagnées au profit de la nature, en évitant la monoculture de plantes tapissantes qui banalise aussi bien le paysage que l'écosystème.

Le talus de la voie de chemin-de-fer entre la gare et le Repuis figure à l'inventaire des biotopes du canton de Vaud ainsi que dans l'inventaire cantonal des prairies maigres. D'autres talus, comme ceux des bords des routes de Giez et Fiez, entretenus de manière extensive, pourraient encore compléter le "réseau vert" de la commune, comme les talus de la N5.

## Objectifs

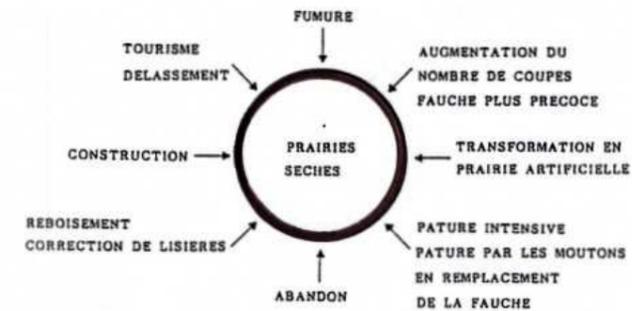
- Sauvegarder, valoriser et favoriser le développement de prairies maigres sur les talus, ainsi que les friches.



## Principes

- Aménager les talus et bords de routes en prairies maigres, à l'aide de mélanges grainiers appropriés et en supprimant l'apport d'engrais et de pesticides.
- Entretenir ces milieux par un fauchage tardif, une fois par an, à l'automne.
- Coordonner et conseiller les agriculteurs pour la mise en place des mesures écologiques en agriculture (jachères florales, bandes culturales extensives).
- Poursuivre l'entretien extensif des talus ferroviaires.

De nombreuses menaces pèsent...



## Références

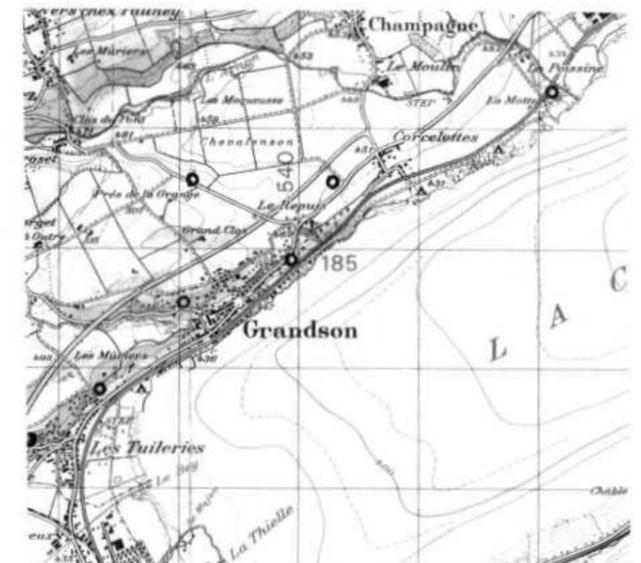
Méthodes naturelles d'entretien des accotements et talus de routes. Notice LSPN No 3, 1983

Protection de la nature et entretien des talus des bords de route et des cours d'eau. Association genevoise pour la Protection de la Nature et Département des Travaux Publics et de l'Energie du Canton de Genève, 1996

FICHE NATURE-PAYSAGE

No 3

## TALUS ET FRICHES



cf. Fiches Inventaire no 3.0, 18.0

Commune de Grandson  
Plan directeur communal

## Constat

La rive nord du lac de Neuchâtel, des Tuileries à l'Arnon, est constituée de deux zones alluviales d'importance nationale, entrecoupées par des activités humaines (campings, port, terrains de sport, plages, ...). La succession végétale comprend, en allant vers le lac, des forêts riveraines, des sous-bois buissonnants, des prairies à laiches, des étangs et des roselières. Milieu terrestres et aquatiques se côtoient dans un espace très restreint d'une valeur biologique élevée.

La diversité des milieux permet la présence de nombreuses espèces rares et menacées. Le lac attire pour l'hivernage des populations d'oiseaux d'eau. Les rives sont un habitat pour des plantes spécialisées, un lieu de reproduction pour les batraciens, une zone de frai, une source de nourriture et un refuge pour les poissons. Elles constituent le milieu vital le plus important pour de nombreuses libellules et autres insectes et un lieu de reproduction et d'alimentation pour les oiseaux tels le rossignol ou la rousserolle turdoïde.

Ces milieux sensibles, concentrés sur une étroite bande, sont soumis à une forte pression due aux activités humaines. Les bateaux et les planches à voile ne dérangent pas les oiseaux s'il s'en approchent pas. Par contre, s'ils pénètrent dans les roselières, comme si des baigneurs et des promeneurs vont dans les marais, certaines espèces sont grandement perturbées. La rainette, très menacée en Suisse du fait du morcellement de ses habitats, a disparu de Corcelettes depuis 1990.

## Objectifs

- Conserver la diversité biologique des rives, en particulier dans les zones alluviales des Tuileries et de Corcelettes.
- Préserver la beauté des paysages riverains.
- Concilier la fonction écologique des rives avec leur rôle récréatif et éducatif.

## Principes

- Protéger et entretenir les zones alluviales de manière à maintenir et recréer un écosystème diversifié : effectuer un plan de gestion des rives aux Tuileries, qui tienne compte des objectifs de la zone alluviale, des oiseaux migrateurs et des batraciens.
- Maintenir et favoriser le développement de la forêt riveraine au sud de la voie CFF, de manière à assurer une liaison entre les différents segments de la zone alluviale de Corcelettes. Etudier les possibilités de renforcer le réseau.
- Développer l'information et l'accueil du public en certains endroits (plage des Tuileries, embouchure de l'Arnon, ...)
- Organiser l'accès de manière à préserver les zones sensibles. Ne pas créer de nouveaux chemins dans les objets d'importance nationale.
- Organiser la signalisation.

## Références

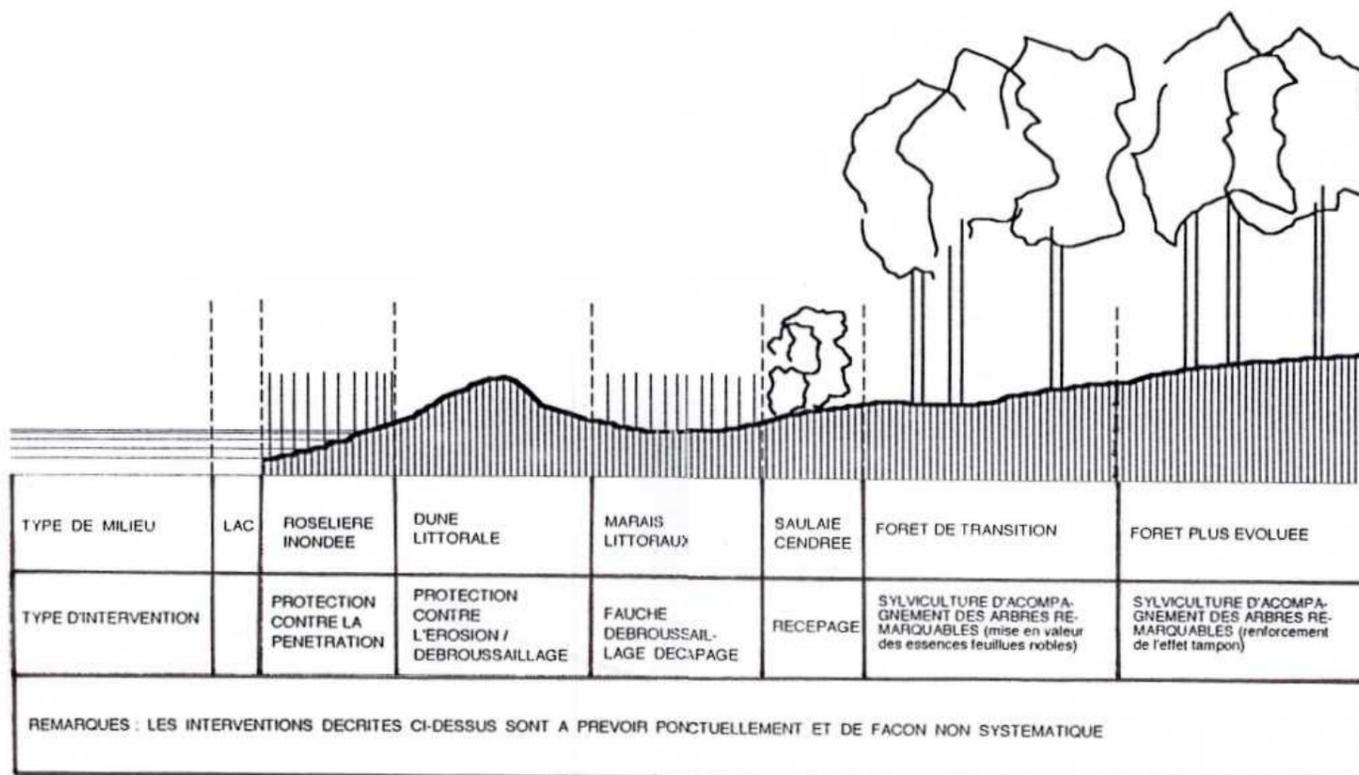
Concept de gestion des forêts alluviales. L'environnement pratique. OFEFP, 1997  
 Les zones alluviales de Suisse. OFEFP, 1997  
 Plan directeur de la Rive nord du lac de Neuchâtel (en consultation, juillet 1997)

## Renseignements

Service conseils zones alluviales. Rue du lac 6, 1400 Yverdon-les-Bains (024/426'32'28)



COUPE SCHEMATIQUE: ZONATION NATURELLE DANS LES SECTEURS DE PROTECTION BIOLOGIQUE ENTRE LA RIVE ET LA LIGNE DE CHEMIN DE FER



## RIVES LACUSTRES



cf. Fiches Inventaire no 1.0, 1.1, 1.2, 1.3, 2.0, 2.1, 2.2, 4.1

## Constat

Le territoire de la commune de Grandson est en grande partie délimité par de l'eau : au sud, par le lac, à l'ouest par la Brinaz, au nord-est et à l'est par l'Arnon.

L'Arnon, au cours partiellement canalisé et empierré, avec un cordon boisé discontinu, joue pour l'heure un rôle limité dans les échanges de faune entre le pied du Jura et le lac. Les mesures de compensation de la construction de la N5 permettront de lui restituer sa valeur (renforcement de la végétation sur les berges, assainissement des barrages et seuils afin de rétablir la libre circulation pour la truite du lac).

La Brinaz, traversant cultures et vergers, est canalisée, avec des berges sans végétation ni arborescente ni arbustive. Seuls les derniers 300 m avant son embouchure dans le lac retrouvent un aspect naturel avec des rives boisées.

Le Grandsonnet forme un vallon boisé jusqu'à l'entrée du bourg, où il devient enterré.

D'autres ruisseaux s'écoulent à travers le coteau, partiellement captés et canalisés : le Rio des Combes, le Petit Grandsonnet, La Merveilleuse.



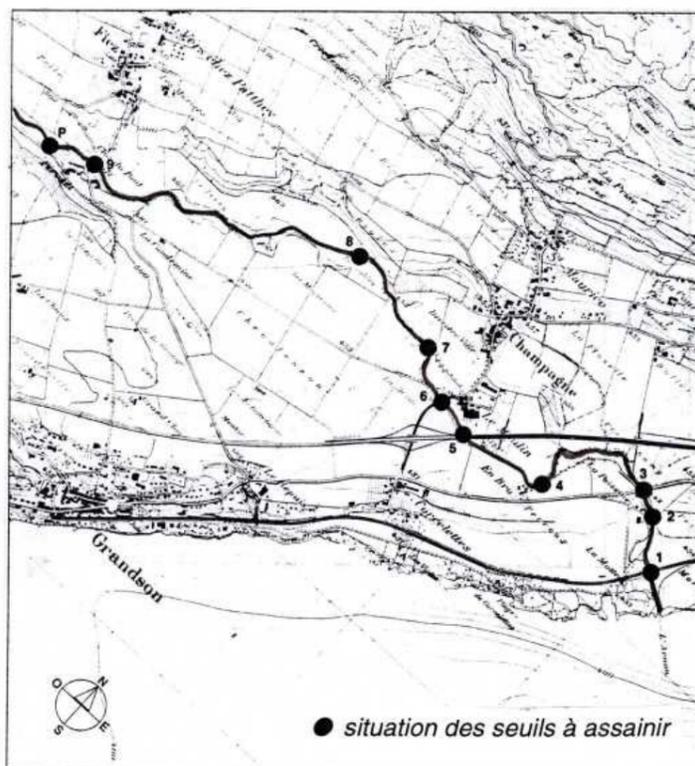
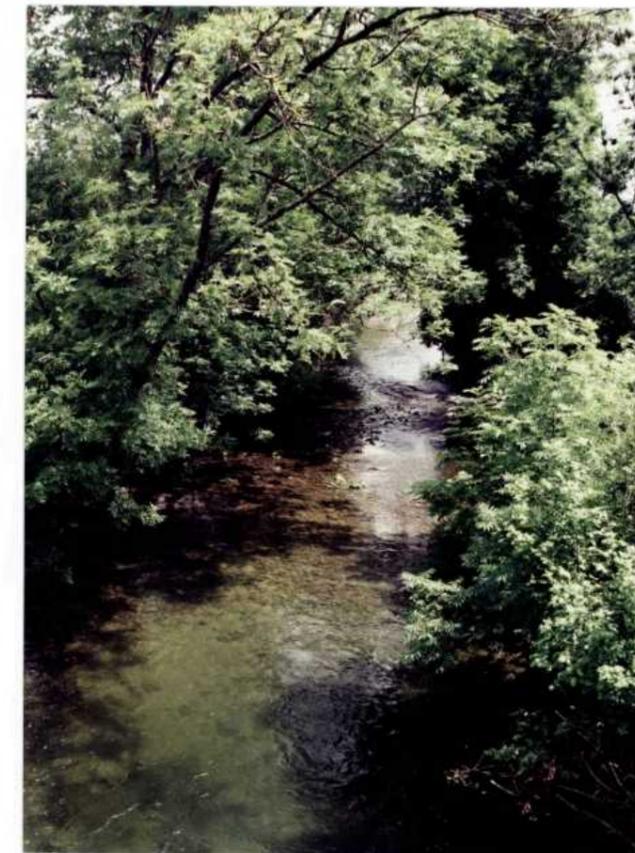
Le Rio des Combes

## Objectifs

- Sauvegarder le cours naturel des rivières et ruisseaux, les richesses floristiques, faunistiques et géologiques de leurs rives.
- Renaturaliser les cours d'eau canalisés et enterrés.
- Concilier leur fonction écologique avec leur rôle récréatif et éducatif.

## Principes

- Préserver les cordons boisés.
- Ne pas réaliser de constructions, de routes ou autres aménagements qui pourraient défigurer les abords des cours d'eau.
- Etudier la remise à ciel ouvert des cours d'eau chaque fois que cela est techniquement possible (Rio des Combes, Grandsonnet lors d'un éventuel réaménagement du bas du vallon) ou leur revitalisation (La Brinaz).
- Valoriser les cours d'eau dans des itinéraires pédestres et cyclistes. Développer les aspects didactiques.
- Lors d'aménagement de chemins, ne le faire que d'un côté du cours d'eau et ne pas les éclairer, pour préserver des refuges et les lieux de passages pour la faune.
- Ne pas utiliser de produits pour le traitement des plantes et ne pas épandre d'engrais aux abords immédiats des cours d'eau.
- Si pour des raisons de sécurité des corrections des rives doivent être entreprises, privilégier des interventions telle que la stabilisation végétale.



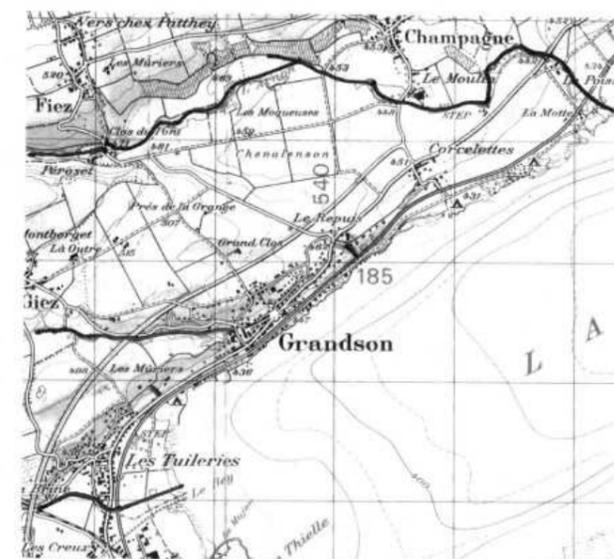
Revitalisation de l'Arnon, écosystème aquatique  
(source : Etude d'impact N5, 1997)



## Références

Cohabiter avec la nature, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP), 1995  
Etude d'impact de la RN5, 1997

## COURS D'EAU



cf. Fiches Inventaire no 2.2, 4.0, 4.1, 4.2, 5.0, 14.0, 18.0

## Constat

Les murs des anciens chemins de vigne, ainsi que les murs de soutènement marquent le coteau grandsonnois. Entre les Tuileries et le bourg de Grandson, ces murs jouent encore en partie leur rôle d'origine dans le vignoble. Certains sont protégés, tels ceux des Combes avec les capites de vignes. Ailleurs, ils sont souvent devenus murs de jardins, la vigne ayant au fil du temps été remplacée par les habitations. Ils marquent également les crêtes, au chemin de Champ-Blanchon, Jolimont, ....

En plus de leur rôle paysager, ces éléments construits constituent des milieux vitaux particuliers : dans leurs fentes et leurs cavités, des plantes comme la Ruine de Rome, des mousses, des fougères peuvent s'installer et des lézards peuvent s'y réfugier.

Ces vieux murs sont souvent menacés de disparition, remplacés par des constructions trop bien jointoyées ou en béton qui n'ont plus aucune valeur biologique.

## Objectifs

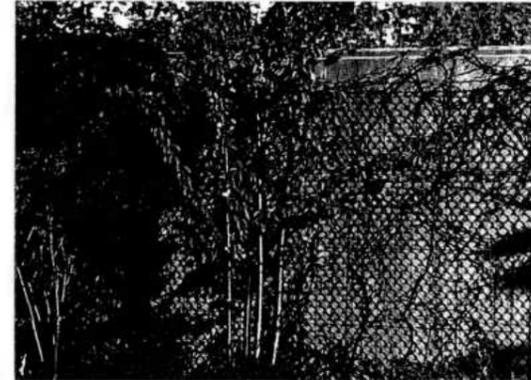
- Préserver les vieux murs de pierre existants et construire les nouveaux de manière à assurer une diversité esthétique et à garantir un habitat pour la faune et la flore, lorsque leur fonction le permet.

## Principes

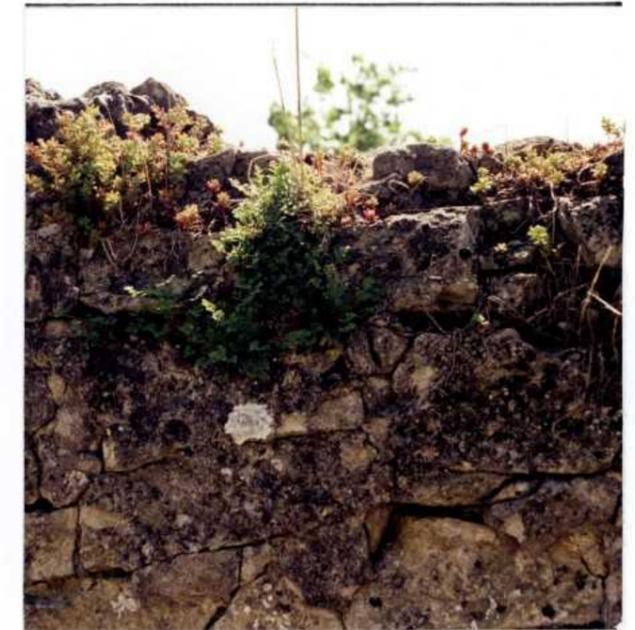
- Restaurer les vieux murs (ne les jointoyer au mortier de chaux qu'aux endroits indispensables, prendre en compte les plantes rares,...). Conserver les barbacanes des murs de soutènements ou en créer si nécessaire.
- Construire les nouveaux murs en pierre, si on le peut, laisser des interstices et aménager des cavités, réserver au pied du mur une bande d'environ un mètre pour laisser pousser la végétation spontanée. Si on ne peut éviter un mur en béton, pratiquer des évidements horizontaux pour offrir des refuges à des mousses et petits animaux, préférer des surfaces rugueuses plus rapidement colonisées par la végétation, planter des plantes grimpantes au pied du mur.
- Eviter pour des raisons esthétiques les murs en éléments préfabriqués.



Une alternative écologique : les gabions



Favoriser la végétation sur les nouveaux murs



Les cavités et les fentes des vieux murs abritent par exemple le lézard, espèce menacée.

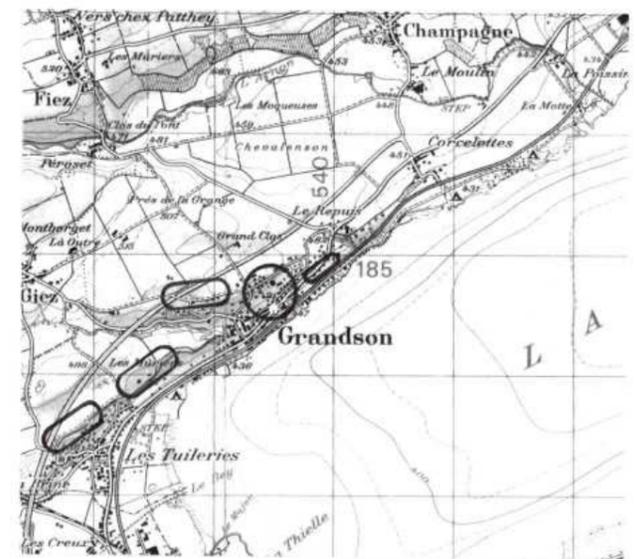


Réseau de murs sur les crêtes

## Référence

Cohabiter avec la nature, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1995

## MURS



cf. Fiches Inventaire no 13.0, 16.0, 18.0, 19.0

## Constat

Les espaces verts publics ou privés de Grandson sont diversifiés : jardins en terrasse, parcs arborisés, jardin historique, jardins potagers, vergers, places, quais, ... Cette diversité est parfois menacée lors de transformations ou de constructions nouvelles : des places de stationnement remplacent les espaces verts; le gazon, les thuyas, les cotoneasters et autres plantes exotiques ont tendance à prédominer et contribuent, outre l'appauvrissement biologique, à banaliser le paysage.

La présence de quelques buissons indigènes dans un jardin peut attirer de nombreux oiseaux : le sureau noir, couvert de fleurs au printemps et de baies noires en été, peut nourrir plus de 60 espèces d'oiseaux, l'églantier attire une centaine d'espèces d'insectes. Une prairie naturelle attirera les papillons.

Une allée d'arbres, un talus fleuri ou un mur de pierres contribueront à embellir le paysage communal.



## Objectifs

- Maintenir un paysage harmonieux et diversifié.
- Favoriser la biodiversité dans les jardins et espaces publics.
- Accroître la qualité de vie des quartiers.
- Concilier les aspects fonctionnel, écologique et esthétique lors des aménagements extérieurs publics ou privés.
- Développer l'aspect didactique et éducatif.

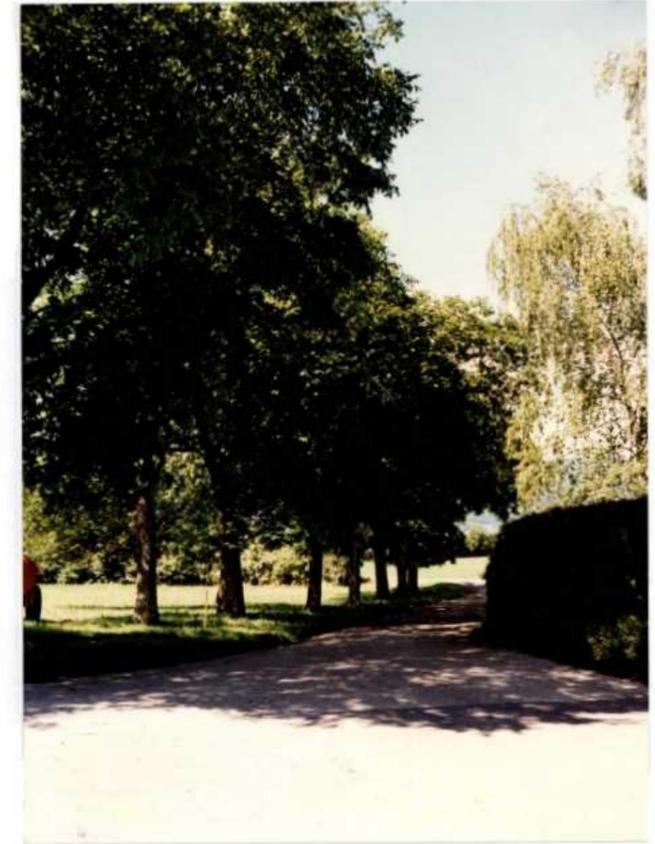


## Principes

- Préserver le patrimoine arboré de la commune, assurer son renouvellement et sa diversité. Promouvoir de nouvelles plantations d'arbres. Prévoir un plan d'arborisation à court, moyen et long terme.
- Entretenir les espaces verts publics de manière extensive, en utilisant le moins possible de produits chimiques.
- Mettre sur pied un service de conseils aux particuliers (établissement de fiches conseils, mise à disposition de documents, ...cf. aussi fiche no 8) pour :
  - privilégier les plantes indigènes;
  - créer un maximum de milieux : mare, tas de pierres ou de bois, prairie, bosquet, jardin potager, arbres fruitiers;
  - planter des plantes grimpantes contre les murs et les clôtures;
  - installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris;
  - éviter les engrais et les produits de traitement pour les plantes;
  - éviter de recouvrir le sol de revêtement imperméable;
  - préserver et restaurer les murs de pierres (cf. fiche no 6) .

## Références

Aménagement du paysage dans la commune. Contributions à la protection de la nature en Suisse no 16, LSPN, 1995  
Jardin sauvage. Revue Panda, WWF, 1980



FICHE NATURE-PAYSAGE

No 7

## AMENAGEMENTS EXTERIEURS



cf. Fiches Inventaire no 18.0, 20.0 à 26.0

## Constat

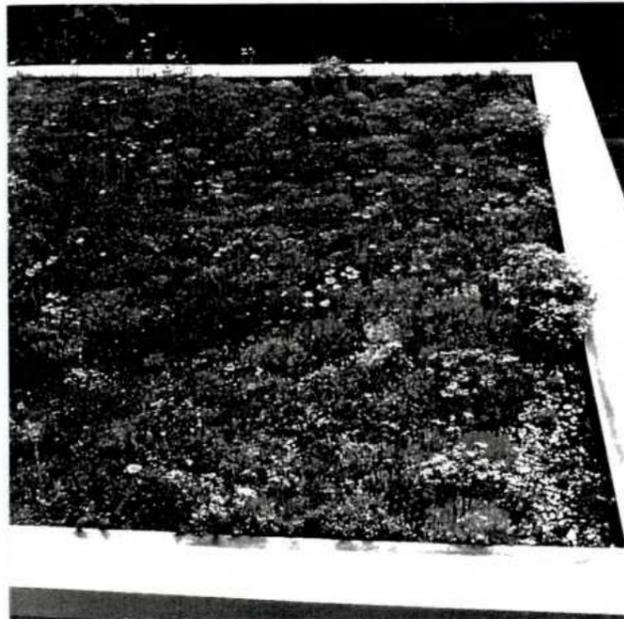
La nature peut également trouver sa place dans et aux abords des constructions, bâtiments, places de stationnement, chemins, ... :

Chaque jour, de nombreuses surfaces vertes disparaissent au profit du béton et de l'asphalte. Le sol s'imperméabilise de plus en plus, au fur et à mesure de l'urbanisation de la commune. La création de nouvelles zones d'habitations, en Révelin, au Crêt aux Moines, par exemple, conduisent à une réduction du sol naturel et perméable. Les eaux de pluie des places et des routes sont le plus souvent évacuées dans les égouts.

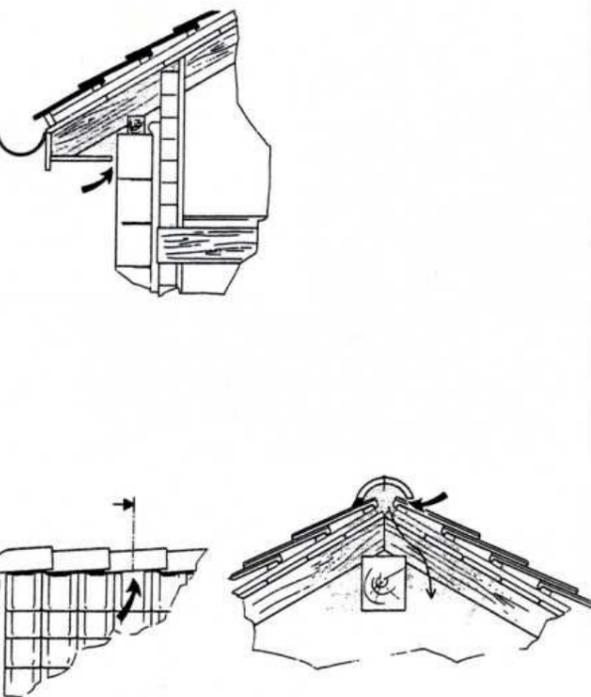
Les chauves-souris disposent de nombreux sites favorables dans des édifices publics ou privés: combles du château, de l'église, de la Tour des Cordeliers, de même que certaines toitures d'habitations ou des caissons de stores. Ces mammifères volants sont bénéfiques car ils chassent des insectes durant la nuit; au matin, discrètement, ils regagnent leur gîte dans un bâtiment. Bien que protégées, certaines espèces de chauves-souris liées à l'habitat humain sont fortement menacées.

Des oiseaux, comme le martinet ou l'hirondelle de fenêtre ou de cheminée, sont inféodés à l'habitat urbain pour leur nidification.

Les toitures plates peuvent, par une végétalisation extensive, devenir des espaces vitaux pour des espèces animales et végétales, comme les papillons et les plantes de prairies sèches.



Un plus pour la nature : une toiture avec prairie maigre attirant de nombreux papillons



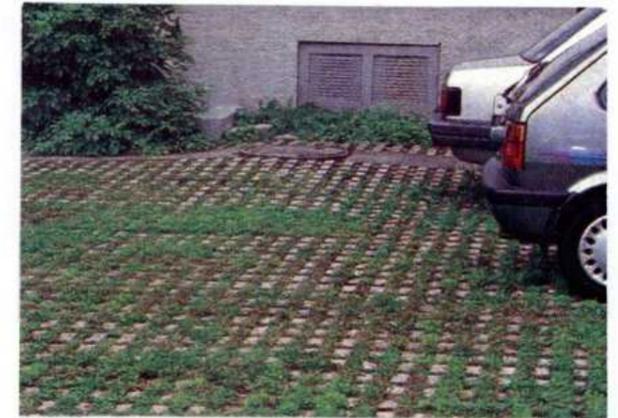
Exemples d'aménagements favorables aux chauves-souris

## Objectifs

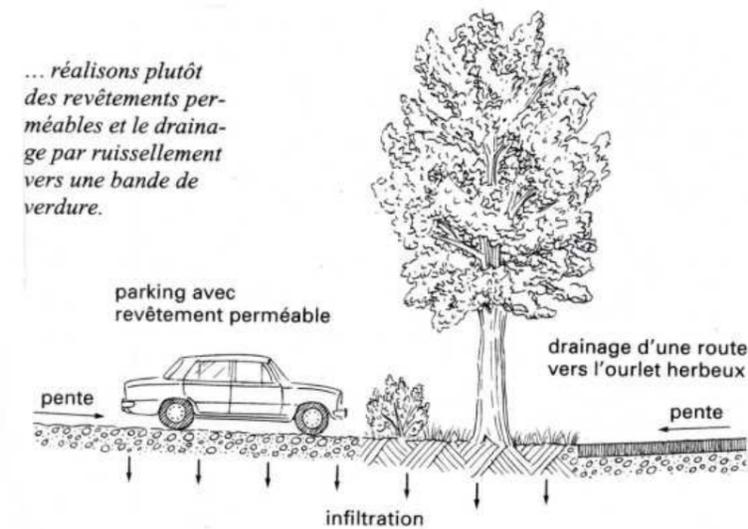
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie, non polluées, des toits et des places, pour :
  - éviter la disparition de la terre et du couvert végétal;
  - utiliser l'eau pour des aménagements paysagers;
  - alimenter sur place la nappe phréatique;
  - décharger la canalisation et la station d'épuration;
  - limiter les pointes de débit et la vitesse d'écoulement.
- Préserver les gîtes pour les chauves-souris dans les bâtiments.
- Favoriser les nidifications d'hirondelles et martinets.
- Assurer une meilleure intégration des toitures plates dans le paysage. Créer des milieux favorables à la flore et aux insectes.

## Principes

- Limiter les surfaces imperméables en favorisant les aménagements de places de stationnement avec des matériaux perméables (graviers, pavés-gazon, ...). Selon les cas, pratiquer une infiltration superficielle ou aménager une cuvette d'infiltration. Intégrer ces places dans l'environnement immédiat. Y favoriser les plantations, les constructions légères et leur végétalisation.
- Lors de projets de rénovation ou transformation de bâtiments susceptibles de servir de gîtes à des chauves-souris, établir un examen préalable et le cas échéant, intégrer au projet des mesures visant à sauvegarder le gîte, prévoir un calendrier des travaux en dehors de la période de la mise-bas et d'élevage des jeunes.
- Encourager la pose de nichoirs à hirondelles et martinets.
- Encourager la végétalisation extensive des toitures plates; privilégier la végétation indigène.
- Mettre sur pied un service de conseils aux particuliers (établissement de fiches conseils, mise à disposition de documents, ..., cf. fiche no 7)



... réalisons plutôt des revêtements perméables et le drainage par ruissellement vers une bande de verdure.



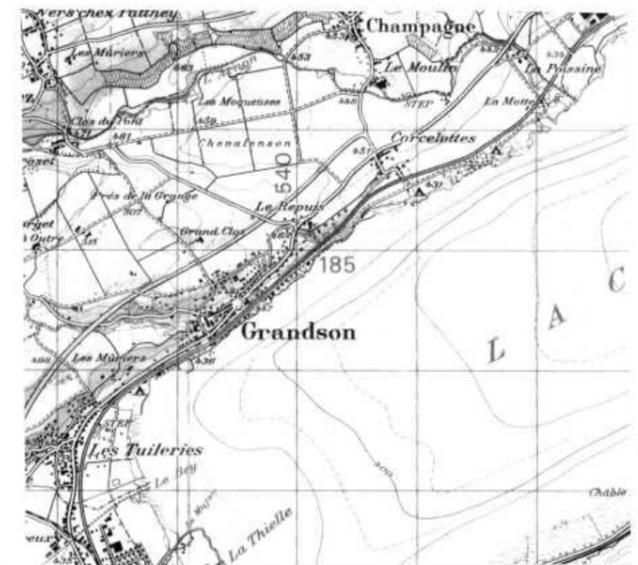
## Références

"Laissons l'eau pluviale s'infiltrer dans le sol", Office des constructions fédérales, erfa info, 2/95

Cohabiter avec la nature, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1995

Guide pour la protection des chauves-souris lors de la rénovation des bâtiments. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), mai 1992

## NATURE ET CONSTRUCTIONS



cf. Fiches Inventaire no 15.0, 16.0, 17.0